



Demande de subvention pour le remplacement d'un chauffage électrique

A envoyer avant le début des travaux

Version 2009, valable jusqu'au 31.12.2009

Seules les demandes complètes, datées, signées et accompagnées de tous les documents exigés sont prises en considération!

Requérant(e) (bénéficiaire de la subvention)	Auteur du projet
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :
Société :	Société :
Rue, n° :	Rue, n° :
NPA/Localité :	NPA/Localité :
Téléphone :	Téléphone :
Courriel/Fax :	Courriel/Fax :

Emplacement de l'installation

Rue, n° :	Année de construction du bâtiment :
NPA/Localité :	Habitation individuelle ² : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Commune :	Précisez (type)
Altitude :	Habitation collective ² : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
N° parcelle/Plan :	Précisez (type et nbre de logements)
Localisation géoréférencée (coordonnées X,Y) ¹ :	Autre affectation ² : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Précisez (type et nbre)

¹ Si les coordonnées X,Y ne sont pas connues, joindre une copie d'une carte topographique au 1:25'000 avec mention de l'emplacement² "Habitation individuelle" : logement qui possède une installation de chauffage propre à ce logement, par exemple un seul appartement d'un immeuble de plusieurs appartements, une maison individuelle, une seule maison d'une maison mitoyenne.

"Habitation collective" : bâtiment qui possède une installation de chauffage central permettant de chauffer au moins deux logements, par exemple un immeuble de deux appartements, quatre maisons en chaînette, une maison familiale de deux appartements.

"Autre affectation" : tout bâtiment qui ne sert pas d'habitation, par exemple des locaux commerciaux, des bâtiments administratifs.

Nature des travaux

Suppression – Chauffage électrique direct composé de: Radiateurs/convecteurs Nattes de sol
 Radiateurs à accumulation

– Chaudière électrique avec distribution de chaleur par: Radiateurs Chauff. au sol

Construction : – Installation de chauffage : Pompe à chaleur Bois-énergie ³ Solaire thermique ³
– Distribution hydraulique : Nouvelle Extension Remplacement

³ Pour obtenir une subvention en cas de pose d'une chaudière à bois ou/et d'une installation solaire thermique, veuillez consulter les conditions spécifiques à ces programmes et remplir le(s) formulaire(s) respectif(s) disponibles sur www.vs.ch/energie.

Besoins thermiques

Puissance nécessaire pour le chauffage selon SIA 384.201 [kW] :

Surface totale à chauffer / SRE [m²]: Puissance spécifique [W/m²]:

Puissance supplémentaire pour la préparation d'eau chaude [kW] :

Consommation d'électricité pour les besoins thermiques [kWh] (année complète):

Nombre de mois occupés pendant cette même année :

Pompe à chaleur (PAC)

Fabricant : Type :

La PAC couvre-t-elle au moins 80% des besoins de chaleur et d'eau chaude ? Oui Non
Si non, précisez pour quelle(s) raison(s) ainsi que le type de chauffage d'appoint choisi :

Source de chaleur: Air Terrain : → Serpents Sondes géothermiques
 Eau : → Eau de surface Nappe phréatique Eau usée

La PAC est-elle au bénéfice d'un certificat de qualité international (D-A-CH) ? Oui Non

La PAC est-elle équipée d'une résistance électrique de secours ne s'enclenchant qu'en dessous de la température extérieure de dimensionnement (selon SIA 384.201) ? Oui Non

Fonctionnement : Monovalent
 Bivalent (système d'appoint et puissance [kW]) :

Pour une subvention adaptée à la performance, COP_{ch} annuel avec W_{Pesti}:

Création du réseau de distribution hydraulique de chaleur

Le réseau de distribution hydraulique est-il alimenté à plus de 80% par une pompe à chaleur, un chauffage à bois et/ou une installation solaire thermique ? Oui Non

T° extérieure de dimensionnement [°C] :

Radiateurs : Surface chauffée [m²] : T° départ-T° retour [°C]: /

Chauf. au sol : Surface chauffée [m²] : T° départ-T° retour [°C]: /

Autre(s) : Système(s) :
Surface chauffée [m²] : T° départ-T° retour [°C]: /

Les systèmes décrits ci-dessus sont-ils équipés d'une régulation de la température ambiante pièce par pièce, conformément à l'art.13, al.6 de l'OURE ? Oui Non

Si une distribution hydraulique est déjà existante, surface chauffée [m²] pour laquelle le réseau de distribution de chaleur n'est pas modifié :

Perception de subventions par d'autres instances

Objet(s) subventionné(s) : Pompe à chaleur Distribution hydraulique

Subvention(s) promises par : Confédération Commune Distributeur d'électricité

Montant aide(s) promise(s) (si plusieurs subventions, spécifiez pour chaque montant, le donneur et l'objet subventionné):

Calendrier des travaux

Début des travaux :

Fin des travaux :

Documents à joindre obligatoirement à la demande (envoyez uniquement des copies des documents originaux)

Documents généraux :

- Offre(s) complète(s) de l'installateur, du foreur, etc.
- Descriptif et schéma de principe de l'installation
- Garantie de performance SuisseEnergie signée par l'installateur
- Si demande d'autorisation de construire déposée après le 01.07.04 : justificatif du respect des exigences légales relatives à l'énergie, en vigueur au moment de la demande
- Carte topographique au 1:25'000 avec mention de l'emplacement du bâtiment (si coordonnées X,Y inconnues)¹

Documents propres à la pose d'une pompe à chaleur :

- Fiche technique de la PAC (Puissance et COP aux différents points de mesure testés)
- Certificat de qualité international (D-A-CH) de la pompe à chaleur
- Facture d'électricité de la dernière année chauffée complètement avec mention de la consommation pour les besoins thermiques
- Si forage : demande d'autorisation de forage adressée à l'autorité compétente
- Si forage : certificat de qualité de l'entreprise de forage (si entreprise certifiée)
- Si forage : coordonnées du bureau de géologues mandaté pour le relevé géologique du forage (si entreprise non certifiée)

Documents propres à la création d'un réseau de distribution hydraulique de chaleur :

- Calorimétrie selon SIA 384.201 (Récapitulatif pièce par pièce)
- Feuille de calcul du dimensionnement du système de diffusion de chaleur (radiateurs, chauffage sol, autres)

Document pour une subvention adaptée à la performance (*optionnel*) :

- Détail du calcul du COP_{ch} avec WPesti

Lieu, date et signature

Le/la soussigné(e) déclare que l'installation est utilisée en remplacement d'un chauffage électrique existant et confirme que les indications inscrites dans ce formulaire sont exactes et complètes.

Lieu : Date : Signature requérant(e):

Procédure à suivre

Ce formulaire doit être envoyé dûment rempli, signé, daté et muni des documents exigés au service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH).

Les travaux ne peuvent pas débuter avant réception de la décision du SEFH. Ils doivent être terminés au plus tard 12 mois après la date de la décision de subventionnement.

L'examen des dossiers de demande de subvention débutera à partir du 1.09.2009. Une autorisation de commencer les travaux de manière anticipée peut être demandée au SEFH.